



Note aux étudiant de 6^{ème} Année

Il est porté à la connaissance des étudiants de la 6ème Année, qu'ils doivent remettre un exemplaire du contrat de stage en officine dûment signé par le conseil de l'Ordre des pharmaciens, au niveau de la direction des stages de la Faculté de Pharmacie de Monastir, **une Semaine avant le début du stage.**

Tout retard entraînera le non validation du stage.

La Directrice des Stages

Pr. Emma ZRIBI